

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la *Gazette* au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX**, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : { Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT
\$1 PAR AN { Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Les trois messes du 2 novembre : une douce espérance pour nos chers défunts.—Changements ecclésiastiques dans le diocèse de Rimouski.

Causerie Agricole : Examen du cheval en vente et ruse des maquignons (*Suite*).

Sujets divers : Exposition agricole et industrielle du comté de l'Islet; liste des prix accordés à cette exposition et noms des heureux concurrents.—L'art de préparer les peaux de lapin pour fourrures: procédés de tannage; séchage des peaux; détendre les peaux; dégraissage des poils; palissage, peignage et conservation des peaux.

Choses et autres : "Almanach pour tous," publié à St-Hyacinthe, par L. A. Choquet & Frère.—Soins à donner au jardin fruitier, à l'automne.—Avis à ceux qui désirent cultiver les abeilles.

Recettes : Propriétés médicales de "l'écorce de chêne" et de la "sauge."

Abonnements payés pour la "Gazette des Campagnes," depuis le 9 octobre (9me liste).—Révd M. Ed. Dufour, curé de St Roch des Aulnaies;—M. Emile Poirier, Fraserville; M. Benoit Dechène; St Alexandre de Kamouraska; J. G. Pelletier, éor., Protonotaire, Fraserville;—M. Pierre Dumont, St Alexandre de Kamouraska; M. Gilbert W. Lindsey, Phare de l'Isle-Verte;—M. J.-B. Raymond, Isle-Verte; M. G. Beudet, Lotbinière.—Reçu \$8, soit \$126 depuis le 1er août.—Nos remerciements les plus sincères.

↳ Venant d'être imprimé et en vente au Bureau de la *Gazette des Campagnes* :

LE PARFAIT MARÉCHAL EXPERT MODERNE, manuel complet de l'amateur et du marchand de chevaux, de l'artiste vétérinaire et du maréchal ferrant, ouvrage extrait des meilleurs auteurs anciens et modernes; mis en ordre et complété par M. Marcellicour, artiste vétérinaire. Prix : 35 cts.

REVUE DE LA SEMAINE

Les trois messes du 2 novembre.—Sous ce titre : *Une douce espérance pour nos chers Défunts*, on lit dans le *Journal de Rome* les intéressants détails qui suivent :

Depuis des siècles, les prêtres du royaume d'Aragon jouissaient du privilège de célébrer au jour des Morts, deux messes s'ils étaient prêtres séculiers, trois s'ils étaient réguliers. Sur les instances des rois d'Espagne et de Portugal, Benoît XIV, par sa constitution *Quod expensis*, du 26 août 1748, étendit indistinctement le privilège des trois messes à tous les prêtres de ces royaumes et de leurs dépendances. Comme on peut le lire au *Bullaire* ce monument impérissable de science liturgique, de dignité pontificale et de sage discipline.

Ce privilège, dont la teneur du reste ne mentionne, ni dans l'exposé, ni dans la concession, aucune des clauses restrictives qui coupent court à tout autre instance du même genre, ne pouvait manquer d'exciter une louable et sainte envie parmi les prêtres des autres nations. Mais les pétitions adressées au Saint-Siège, pour obtenir l'extension à l'Eglise universelle de cette précieuse faveur, ont été, pendant ces dernières années, plus nombreuses et plus pressantes. C'est ainsi que, en 1873, l'archevêque d'Udine présentait à Pie IX, de douce et glorieuse mémoire, une supplique dont les motifs, à dix ans de distance, n'ont rien perdu de leur force ni de leur actualité :

"Des anciennes fondations de la piété catholique, disait le prélat, les unes ont été perdues, ou ne suffisent plus aux nécessités des temps présents; les autres, et en plus grand nombre, ont été usurpées, sous prétexte de légalité, par des mains rapaces et sacrilèges. Par ailleurs, le nombre des prêtres diminue de jour en jour, de telle sorte que les suffrages liturgiques, pour les âmes du purgatoire, sont aujourd'hui bien rares, comparativement aux premières années de ce siècle, et ils deviendront encore plus rares, puisque la charité des fidèles, surtout parmi les riches,

n'a plus, hélas ! sa vie puissante et sa générosité d'autrefois. "

A cette supplique Pie IX fit répondre par le cardinal Patrizi, en date du 27 septembre 1873, que la Sacrée Congrégation des Rites serait saisie de cette question si importante et attendrait l'adhésion d'un plus grand nombre d'évêques.

Entre temps, ces adhésions arrivaient nombreuses, et l'année suivante, Pie IX écrivait à l'évêque de Nueva Cacerès une lettre que nous croyons devoir traduire intégralement, à la louange du saint Pontife :

" Votre ardente piété envers les âmes qui souffrent dans les flammes expiatoires a été pour Nous une douce consolation, et Nous voulons vous donner l'assurance que Nous même ne désirons rien tant (*nihil magis optare*) que de voir ces âmes chéries de Dieu plus largement soulagées par la charité et les souffrages de l'Eglise militante.

" Aussi avons-nous de grand cœur recommandé votre supplique à Notre Sacrée-Congrégation des Rites, et Nous veillerons, avec un soin jaloux, à ce que toutes les demandes semblables de Nos vénérables frères les évêques soient recueillies, afin de les soumettre à un pieux et diligent examen.

" En donnant à votre sainte pensée les éloges qu'elle mérite, Nous voulons, vénérable frère, vous exprimer la haute et plainne satisfaction que Nous en avons éprouvée. "

Depuis une réponse si encourageante, le nombre des *postulata* a considérablement augmenté, surtout en Italie, grâce aux soins du comité des intérêts catholiques du Milan, dont le zélé secrétaire, M. le chevalier Paul Brambilla, a répandu à profusion des copies de la supplique de Mgr l'archevêque d'Udine.

On espérait que la grâce sollicitée serait d'abord étendue à l'Italie, au Canada, aux missions dont les évêques, pour la grande majorité, ont envoyé leurs adhésions. Mais Sa Sainteté Léon XIII a déclaré ne vouloir l'accorder qu'à toute l'Eglise en même temps. De là la nécessité d'attendre de nouvelles adhésions, qui jointes à celles déjà reçues, donnent le nombre voulu.

Or, tout fait espérer que cette attente ne sera pas longue. En effet, déjà on a reçu les votes favorables d'environ 80 archevêques et 400 évêques, parmi lesquels 13 cardinaux.

Ont signé de semblables pétitions le clergé romain, les généraux d'ordres et les supérieurs de congrégations qui résident d'ordinaire à Rome : augustins, bénédictins, carmes, capucins, conventuels, observantins, dominicains, jésuites, minimes, oratoriens, passionnistes, rédemptoristes, théatins, etc.

Notre devoir à nous, simples soldats de l'Eglise militante, est d'offrir à Dieu de ferventes et incessantes prières pour le succès d'une affaire si propre à procurer sa plus grande gloire, à sanctifier les fidèles, qu'elle élèvera davantage vers le surnaturel, et à soulager nos chers défunts.

En finissant, nous prions nos confrères de la presse catholique, de tous les pays, de vouloir bien reproduire cet exposé, par charité pour les âmes du purgatoire.

Nous espérons que, bientôt, le 2 novembre sera pour elles une fête de Noël.— Pius.— *Annales catholiques*.

— Voici les changements ecclésiastiques qui ont eu lieu dans le diocèse de Rimouski, pour l'année 1884-85 :

M. F. X. Cloutier, est nommé secrétaire et chancelier du diocèse ;

M. le chanoine P. J. Saucier, supérieur, directeur des ecclésiastiques et professeur de théologie ;

M. Luc Rouleau, directeur des écoliers, et professeur de théologie ;

M. Jos. de Champlain, professeur de philosophie ;
M. Ant. Bérubé, préfet des études, et professeur de physique ;

M. Sifroid Sirois, procureur et économiste ;

M. Narcisse-Lévesque Lafrance, cure de Saint Jérôme de Matane ;

M. Jos.-Oct. Bland, curé de Saint-Joseph de LePage ;

M. J. B. Alph. Bélanger, curé de Saint-Pierre et Saint-George de Malbaie ;

M. Aug. Gagnon, curé de Saint-George du Port Daniel ;

M. Oct. Drapeau, jr, curé de Saint-Charles de Caplan ;

M. Léon d'Auteuil, curé de Notre-Dame des Sept Douleurs ;

Monseigneur Charles Guay, protonotaire apostolique *ad instar*, missionnaire de Sainte-Anne de Restigouche ;

M. Achille Thibault, missionnaire de Sainte-Rose du Dégel ;

M. Elias Morris, vicaire de Saint Germain de Rimouski ;

M. Antoine Leblanc, vicaire de Saint-Bonaventure ;

M. C. E. Trudel, vicaire de Notre-Dame des Neiges de Trois-Pistoles.

M. Philémon Côté, vicaire de Saint-Georges de Cacouna ;

M. Régis de Beaumont, vicaire de Notre-Dame Carleton ;

M. Joseph Cajétan Bérubé se retire temporairement de l'exercice du ministère par défaut de santé.

CAUSERIE AGRICOLE

EXAMEN DU CHEVAL EN VENTE ET RUSE DES MAQUIGNONS.

(Suite.)

Dans le cas où le cheval serait affecté du tic sans usure des dents, qui entraîne la réhabilitation, il pourrait arriver que le marchand eût usé avec une lime le bord antérieur des incisives, pour n'être pas tenu à le reprendre après qu'il serait parvenu à s'en débarrasser. Il pourrait se faire aussi que celui qui aurait acheté un cheval dont le tic serait accompagné d'une légère usure de dents cherchât, en les raccourcissant, à faire disparaître l'usure, et à mettre ainsi l'animal dans le cas de réhabilitation. Dans ces deux circonstances, des contestations, des procès inévitables, surviendraient peut être à faire découvrir la vérité.

Après avoir reconnu l'âge, constaté la bonté de la vue, examiné toutes les parties de la tête, on passe la

main sur la nuque pour s'assurer que cette région n'est ni blessée ni affectée du mal de taupe; sur le bord supérieur de l'encolure, afin d'écarter les crins et de voir si les replis de la peau ne cacheraient point la gale; puis on la promène sur le garrot, le dos, dont on reconnaît facilement les plaies, les engorgements; on pince les reins, pour constater leur sensibilité; on soulève la queue, pour apprécier, par la résistance qu'elle oppose, le degré de force musculaire de l'animal, pour voir s'il n'a pas été anglaise, si cette partie n'est ni blessée, ni galeuse. Enfin juger de l'état des fesses et des jarrets, voir la groupe, la hanche, le flanc, le ventre, les côtes et le poitrail.

On doit s'attacher à reconnaître la régularité des mouvements de flanc, surtout chez les chevaux d'un certain âge et qui ont été soumis à des travaux pénibles: car, avant cinq ans et chez ceux qui ont guère travaillé, il est très rare de remarquer la pousse, maladie que quelquefois les maquignons cherchent à rendre moins apparente en sonmettant pendant quelque temps les animaux à un régime du vert ou à une alimentation rafraîchissante.

En arrivant aux membres, on devra redoubler d'attention, voir toutes leurs parties les unes après les autres, passer la main sur les rayons inférieurs et les articulations, pour s'assurer de leur netteté, découvrir les engorgements, les tumeurs circonscrites, les plaies, les crevasses. Ainsi, partant de l'épaule, on verra si cette partie n'offre pas de traces de feu, de séton, si sa pointe n'est pas trop saillante, si l'avant bras est bien musclé, si le genou n'est ni blessé ni couronné, s'il n'existe pas à son pourtour des osselets, des vessigons, des crevasses; on passera ensuite la main sur le tendon, afin de s'assurer qu'il est bien détaché de l'os, sans engorgement; sur le canon, pour découvrir les suros, s'il s'y en trouvait; enfin autour du boulet, du paturon et de la couronne, dans le but de ne pas laisser inaperçues les mollettes, les crevasses, les blessures et les formes qu'on peut remarquer à ces parties.

Si l'on trouvait des blessures à ces parties inférieures des membres, il faudrait examiner avec soin les allures, afin de voir si ce n'est pas l'animal lui-même qui se les est faites, ou bien si elles sont le résultat d'accidents.

Si l'on remarquait des crevasses au pui du paturon ou simplement des poils rassemblés par petites touffes à leur origine, il faudrait craindre les eaux aux jambes, et se rappeler qu'en été, et même sous la simple influence des astringents, les caractères de cette maladie disparaissent souvent assez pour qu'on puisse la méconnaître.

Si enfin il y avait des formes ou tumeurs osseuses au-dessus du sabot, il ne faudrait pas oublier que ces tares augmentent toujours et finissent par rendre le cheval impropre à aucun service.

Après que les membres antérieurs auront été ainsi minutieusement explorés, il sera nécessaire d'en faire autant pour les membres postérieurs. Cette précaution est indispensable, si l'on veut ne point être trompé, notamment quand les maquignons font passer leurs chevaux dans des bourbiers, espérant qu'après ce à l'acheteur éprouvera de la répugnance à palper les extrémités, et que d'ailleurs la boue lui dissimulera bien des tares qu'on n'aurait pu facilement cacher

d'une autre manière. Inutile de dire qu'une ruse aussi grossière ne trompe pas souvent les personnes un peu familiarisées avec le commerce des animaux.

A l'égard des tares qu'il est possible de cacher au bas des membres, peut-être n'est-il pas superflu de noter ici qu'en faisant reposer longtemps un cheval qui a des mollets ou des vessigons, et en appliquant sur ces tumeurs des substances astringentes, on les fait diminuer de beaucoup et même disparaître presque entièrement si elles sont récentes et peu volumineuses.

Non moins que le reste des membres, les pieds demandent une inspection minutieuse, à cause du grand nombre de défauts et de maladies qu'ils peuvent présenter. En les examinant, on verra d'abord si leur volume est convenable, leur forme régulière; si la corne est de consistance moyenne, ni trop molle ni ni trop sèche; si le pourtour du sabot n'a pas de cercles que l'on aurait pu faire disparaître avec la râpe pour cacher à l'acheteur les traces de la fourbure. On s'assurera ensuite qu'il n'y existe pas de seimes ou fissures susceptibles d'être remplies par du mastic, des onguents, ou couvertes par la boue. Puis on fera laver les pieds pour voir si la sole est assez creuse, la fourchette assez développée; si cette dernière partie ne serait pas ramollie, échauffée ou désorganisée par le crapaud; si le fer ne serait pas confectionné de manière à recouvrir des bleines, des ognons, à dissimuler un croissant, un crapaud commençant, à pallier un vice d'aplomb; on verra enfin si le fer a trop d'ajusture pour que le pied paraisse moins plat, dans le cas où la sole serait peu escavée; si les clous sont distribués comme d'habitude et ne laissent pas entre eux des intervalles où la corne aurait éclaté ou bien au niveau desquels le pied aurait été piqué. Les quatre pieds ayant été ainsi successivement explorés, on conduira, si cela est possible, le cheval sur un terrain pavé, pour le faire exercer.

D'abord on fait partir le cheval au pas, en ayant soin de faire donner à la bride une longueur assez considérable pour que la tête ait toute la liberté de ses mouvements; mais cela est si difficile à obtenir des maquignons, qui ordinairement raccourcissent la bride, relèvent la tête de l'animal ou la portent de côté, de manière à donner à ce dernier une belle apparence, et rendre un vice d'allure, une boiterie, moins apercevable. Aussi il est toujours à souhaiter qu'on mette le cheval entre les mains de personnes non intéressées à la vente.

Pendant cette épreuve du pas, on se place d'abord de manière à envisager l'animal, en arrière au départ, puis en face au retour, pour juger de la régularité des mouvements du tronc, de la tête et des membres; pour voir surtout si ces derniers ne s'écartent pas trop en dedans ou en dehors, faisant billarder, faucher ou couper le cheval. On l'examine ensuite de profil, pour bien saisir l'harmonie qui doit exister entre l'avant-main et l'arrière main; voir si les pieds postérieurs, prennent bien de la place des antérieurs, s'ils ne les dépassent pas trop ou ne restent pas fortement en arrière; on s'assure en même temps si l'animal a un bon pas et s'il l'exécute franchement. On tâche de reconnaître pendant l'action s'il ne s'effraie pas de corps environnants, s'il n'est pas ombrageux. S'il élève fortement les pieds antérieurs, et s'il change à

chaque instant la position de ses oreilles, on peut être assuré que la vue est mauvaise.

On fait ensuite passer le cheval à l'exercice du trot, on l'examine de même que pour le pas. C'est alors qu'il faut redoubler d'attention, non seulement pour s'assurer de la bonté, de l'étendue et la vivacité du trot, mais pour reconnaître les différentes boiteries qui se manifestent surtout pendant cette allure. On a soin de faire tourner l'animal, tantôt sur la droite, tantôt sur la gauche, afin de surcharger alternativement chaque bipède latéral, et de le faire arrêter un peu court, pour s'assurer de la force des reins et des jarrets. C'est aussi après le trot qu'il faut le faire reculer : car le cheval immobile exécute ce déplacement avec plus de difficulté après l'exercice qu'en sortant de l'écurie.

On peut, jusqu'à un certain point, reconnaître la bonté du trot d'un cheval au peu de bruit qu'occasionnent les battues sur le pavé et à la vivacité avec laquelle elles se succèdent.

Lorsque le cheval soumis à ces exercices est boiteux, la claudication se reconnaît facilement si elle est forte, et exige au contraire pour être remarquée, si elle est légère, beaucoup d'attention, de tact et d'habitude de la part de l'acheteur. Dans tous les cas, si l'animal boite d'un membre antérieur, la tête est relevée et portée du côté opposé à l'extrémité malade; s'il boite d'un membre postérieur, la tête est baissée et inclinée aussi du côté opposé à l'extrémité souffrante. Dans tous les cas aussi, le pied boiteux n'appuie pas franchement sur le sol, ne fait pas entendre une battue de la même force que les autres, et ne reste point à l'appui quand l'animal est en repos.

A l'égard des boiteries, il est bon de se rappeler que quelques-unes d'entre elles sont intermittentes, et qu'elles apparaissent quand l'animal se met en mouvement, pour cesser dès qu'il est échauffé, ou ne sont pas apparentes lorsque le cheval entre en action, pour devenir sensibles une fois qu'il a été exercé. Le maquignon a soin de profiter de cette intermittence pour tromper un acheteur inexpérimenté : si son cheval boite à froid, il a la précaution de le faire vivement trotter avant de le mettre en vente; s'il boite à chaud, il le laisse au contraire reposer, et ne se soucie guère qu'on l'exerce longtemps. C'est d'après des considérations analogues qu'il n'oublie jamais, avant d'exposer en vente un cheval ayant les épaules froides et les extrémités engourdies, de le faire manger assez pour lui rendre les allures souples et dégagées.

Comme toutes les claudications déprécient plus ou moins le cheval, suivant leur intensité et leurs causes, et que ces dernières sont souvent fort difficiles à découvrir, on ne doit acheter un animal boiteux qu'avec une extrême réserve, se gardant bien d'écouter le maquignon, qui quelquefois, pour dissimuler la véritable cause de ces accidents, montre une blessure, une plaie, une piqûre insignifiante, laquelle, selon lui, occasionnerait la boiterie.

Après que le cheval a été exercé pendant quelque temps, on doit l'arrêter un instant pour s'assurer que sa respiration n'est pas pénible, gênée et trop bruyante, c'est-à-dire qu'il n'est ni *gros d'haleine*, ni *cornéneur*, car un cheval qui a ce dernier défaut, surtout, est peu propre ou aux services pénibles ou aux services rapides; il se trouve exposé à périr asphyxié

si on en exige de grands efforts musculaires. On doit l'arrêter aussi pour examiner les mouvements du flanc, dont l'irrégularité serait beaucoup plus sensible dans cette circonstance qu'après un repos prolongé.

En même temps qu'on soumet le cheval aux exercices précédemment indiqués, on essaie, comme nous l'avons dit, de le faire reculer, pour juger de la force des reins, de la solidité des jarrets, et s'assurer qu'il n'est point immobile. L'extrême difficulté ou l'impossibilité de reculer, quand elle n'est pas due à la faiblesse des jarrets ou à un effort de reins, constitue la maladie réhilitaire connue sous le nom d'*immobilité*. Cette affection qui se reconnaît encore à l'air stupide du cheval, à la difficulté qu'il éprouve pour remuer la tête, manger et saisir le foin dans le râtelier, doit le faire rejeter, parce qu'elle le rend rétif, irascible, dangereux et incapable de rendre de bons services.

On a pu voir aussi, en faisant manœuvrer le cheval, s'il est emporté, méchant, rétif ou ombrageux, à moins que, le maquignon, par une ruse que l'on dit usitée, quoique très rarement, ne l'ait narcotisé à l'aide de la jusquiame ou de l'ivraie enivrante. Cependant il pourrait se faire que, sans le secours de ces moyens, un cheval méchant parût doux, par suite de la fatigue qu'il aurait éprouvée en se rendant au marché dans un lieu très éloigné. Ces vices, plus communs chez les sujets entiers que chez les chevaux hongres et les juments, doivent faire préférer ces derniers pour beaucoup de services qui ne sont pas excessivement pénibles, le labour, les travaux de la campagne, par exemple, où un animal dangereux exposerait les personnes chargées de le conduire à bien des accidents.

C'est en examinant le cheval sous tous les aspects que nous avons indiqués qu'on peut reconnaître ses défauts, ou bien s'assurer que sa conformation est belle, que ses proportions sont harmonieuses et ses mouvements réguliers, qu'enfin il est apte à tel et tel service. Il ne faudrait pas croire cependant qu'avec toutes les précautions possibles on ne soit jamais exposé à se tromper, toujours sûr de choisir un cheval exempt de défauts et parfaitement approprié au service pour lequel on l'achète, parce que d'abord il n'y a pas rigoureusement de chevaux parfaits, et qu'ensuite l'excellence d'un pareil choix suppose une grande habitude, des connaissances et un tact que tout le monde est loin de posséder, et qui, du reste, ne mettent pas toujours à l'abri de l'erreur.

Le cheval étant choisi, il peut se faire qu'avec la plus belle conformation il ne soit qu'une rosse sans vigueur, sans aucune qualité, et impropre à un service quelconque; c'est pourquoi il est nécessaire de le soumettre à l'essai, qui est la vraie pierre de touche de ses aptitudes : là on le juge en dernier ressort, là on voit si la machine est mue par une force puissante ou si elle manque de moteur.

Nous devons ajouter que les connaissances relatives au choix des chevaux s'acquièrent plus par l'habitude de voir, de conduire, de soigner, d'acheter et de vendre ces animaux, que par l'étude de préceptes faciles à oublier et dont on ne peut facilement faire l'application, quoique sans eux il ne soit guère possible de devenir bien habile; et avec tout cela il faut encore

avoir ce goût, ce tact particulier, cette espèce de vocation pour la matière, sans lesquels on ne deviendra jamais bon connaisseur. Comme beaucoup de personnes ne possèdent pas ces qualités, il n'est pas étonnant qu'elles soient presque toujours malheureuses dans leur choix. A ce-là, nous dirons : Aidez-vous des lumières d'un homme expérimenté ou n'achetez jamais de chevaux, sous peine d'être toujours trompées.

Exposition agricole et industrielle du comté de l'Islet.

En même temps que nous publions la liste des prix accordés par la Société d'agriculture du comté de l'Islet, aux heureux concurrents à cette exposition, nous croyons utile d'en dire quelques mots.

Cette exposition agricole a eu lieu jeudi, 27 septembre dernier, à St Jean Port-Joli. Le matin rien n'indiquait que cette fête agricole put être favorisée par un beau temps. Parti de Ste Anne à six heures du matin, lorsque nous passâmes la paroisse de St Roch, par une pluie battante, nous entreprenions la crainte que peu de cultivateurs pussent prendre part à la lutte pour les plus beaux produits agricoles de ce comté. Il y avait bien, çà et là, sur le parcours de St Roch à St Jean Port-Joli, quelques cultivateurs courageux, conduisant de magnifiques bêtes à cornes, mais rien de plus. Nous n'en continuâmes pas moins notre chemin. Cette contrariété retarda de quelques heures l'ouverture de l'exposition, et dans l'intervalle, le temps se fit beau, au grand contentement de ceux qui devaient prendre part à l'exposition, et à la grande satisfaction des visiteurs.

A onze heures il y avait déjà des centaines de visiteurs sur le terrain de l'exposition qui présentait un aspect différent des années précédentes, car on y avait érigé des bâtisses spéciales. Nombreuses étaient les entrées, à ce point que les stalles étaient insuffisantes pour y contenir tous les animaux. Malgré le mauvais temps, on avait tenu à honneur, comme dans plusieurs autres comtés, de démontrer que l'on appréciait les avantages que nous pouvons retirer des expositions, et que les sociétés d'agriculture étaient encore susceptibles d'opérer des progrès de plus en plus grands, autant par le nombre des entrées que par le très grand nombre de visiteurs qu'elles savent attirer à leurs expositions agricoles et industrielles.

Plus que jamais nous sommes persuadés de l'utilité de ces sociétés d'agriculture et de leur maintien. Nous n'objectons pas à ce qu'elles soient soumises à une stricte surveillance quant à l'exécution du programme qu'elles doivent poursuivre, mais nous protesterons toujours contre l'idée de les substituer par des fermes-modèles : l'une et l'autre peuvent aller de pair, comme dans le comté de Montmagny et dans les mêmes conditions d'établissement.

Nous aimons ces fêtes agricoles, les seules que les cultivateurs puissent avantageusement se permettre, mais à la condition que tous y prennent leur part dans la mesure de leurs moyens, afin de démontrer par là que nous ne sommes pas indifférents à la part de protection que nos gouvernants nous accordent. Nous serions le premier à demander l'effacement des sociétés d'agriculture qui ne savent pas

entrer dans le rôle que l'on a le droit d'attendre d'elles.

C'est aux directeurs de nos sociétés à imprimer la bonne direction qu'elles doivent suivre pour arriver au véritable perfectionnement agricole. Qu'ils montrent et fassent toucher aux cultivateurs les améliorations obtenues et à obtenir; qu'on exhibe à leurs yeux les plus belles races de bêtes à cornes, de chevaux et de moutons, celles qui conviennent le mieux à notre climat, à nos habitudes de culture, à nos besoins et peuvent nous faire réaliser les plus grands profits; qu'on leur fasse comprendre aussi que l'agriculture est honorée. Toutes ces choses ne peuvent pas se réaliser par le seul concours des sociétés d'agriculture, il faut qu'il y ait union intime entre celles-ci et les cercles agricoles; qu'on ne refuse pas non plus l'appui que les journaux d'agriculture peuvent offrir. Si nous voulons le progrès agricole, il faut le vouloir franchement, énergiquement, en s'entourant de tous ceux qui désirent contribuer à ce mouvement patriotique: sans cela, pas de progrès réel, toujours du tâtonnement. Voilà quelle est la principale mission de ceux qui sont à la tête de nos sociétés d'agriculture, de ceux qui s'intéressent réellement au progrès agricole, et ce que nous devons attendre d'eux. Laissons à nos sociétés d'agriculture leur action et fortifions-les par nos conseils et par nos exemples.

La société d'agriculture du comté de l'Islet est une de celle en qui nous avons entière confiance, parce qu'elle a à cœur de marcher dans la voie du progrès agricole. Ceux qui prennent une part active à amener le bien être parmi la classe agricole, sont nombreux dans le comté de l'Islet; ils peuvent différer dans les moyens à adopter, mais ils sont tous animés du même zèle, et la bonne entente suffirait à faire de ce comté un comté modèle au point de vue du perfectionnement agricole.

Nous parlerons, la semaine prochaine de quelques incidents qui ont soulevé un mécontentement parmi les exposants, et nous donnerons un compte rendu sur l'exposition de la société d'horticulture de ce comté.

Voici la liste des prix et les noms des heureux concurrents à l'exposition de la société d'agriculture du comté de l'Islet :

Etalons de 3 ans et plus.—1er prix, Alphonse Pelletier; 2e, François Gendron; 3e, Georges Ouellet; 4e, Vve Georges Pelletier; 5e, Lucien Dubé.

Etalons de 2 ans.—1er prix, Luder Têtu; 2e, Isaac Lavery; 3e, Alphonse Pelletier; 4e, Xavier Duchesneau.

Etalon d'un an.—1er prix, Vve Georges Pelletier; 2e, Eusèbe Caron; 3e, Auguste Fafard.

Juments poulinières avec poulain.—1er prix, Herménilde Gaudreau; 2e, Alfred Caron; 3e, Pierre Pelletier; 4e, Frédéric Bélanger (St. Jean); 5e, Lévis Duval.

Juments poulinières, sans poulain.—1er prix, Eusèbe Pelletier; 2e, Georges Bélanger; 3e, Zotique Pouliot; 4e, Thadée Francœur.

Pouliches de 3 ans.—1er prix, Xavier Gaulin; 2e, Amédée Kirouack; 3e, Arthur Boucher; 4e, Cléophas Fournier.

Pouliches de 2 ans.—1er prix, Pierre Pelletier; 2e, Antoine Lemieux; 3e, Alfred Caron; 4e, Vve Georges Pelletier.

Pouliches d'un an.—1er prix, Elzéar Arton; 2e, Ludger Bélanger; 3e, Michel Lizotte; 4e, Jules Dupuis.

Chevaux de traits.—1er prix, Elzéar Arton; 2e, Anselme Dubé; 3e, Michel Lizotte; 4e, Ludger Têtu; 5e, Frédéric Bélanger (St. Jean).

Taureaux de 3 ans et plus, Durham.—1er prix, Eugène Casgrain.

Croisés.—1er prix, Eusèbe Caron; 2e, Louis Caron; 3e, Alphonse Pelletier; 4e, David Chouinard; 5e, Alfred Caron.

Taureaux de 2 ans, Ayrshires.—1er prix, Louis Abraham Robichaud.

Croisés.—1er prix, Lucien Dubé; 2e, Daniel Gagné; 3e, Benoît Cyprien Pelletier; 4e, Jules Dupuis.

Taureaux d'un an, Ayrshires.—1er prix, Pierre Pelletier; 2e, Alexis Blais.

Croisés.—1er prix, Eugène Casgrain; 2e, Alexis Caron; 3e, Jean Castonguay.

Veau de l'année.—1er prix, Lucien Bélanger; 2e, Lucien Dubé; 3e, Anselme Dubé; 4e, Frédéric Bélanger (St. Jean); 5e, Gaspard Bois.

Vaches à lait, Ayrshires.—1er prix, Eugène Casgrain.

Croisés.—1er prix, Révd J. Lagueux; 2e, Eusèbe Caron; 3e, Frère Chrysostôme; 4e, Charles Duval; 5e, Boniface Bélanger; 6e, Alphonse Pelletier.

Taures de deux ans, Ayrshires.—1er prix, Boniface Bélanger.

Croisées.—1er prix, Eugène Casgrain; 2e, Auguste Fafard; 3e, Pierre Pelletier; 4e, Georges Ouellet; 5e, Alphonse Pelletier.

Taures d'un an, Ayrshires.—Joseph Bois.

Croisées.—1er prix, Alphonse Pelletier; 2e, Eugène Casgrain; 3e, Boniface Bélanger; 4e, Eusèbe Pelletier; 5e, Louis Caron.

Veaux femelles, Ayrshires.—Prix: Alexis Blais.

Veaux femelles, croisées.—1er prix, Anselme Dubé; 2e, Boniface Bélanger; 3e, Cyprien Toussaint; 4e, David Chouinard.

Béliers au-dessus de 2 ans.—1er prix, Eugène Casgrain; 2e, Lucien Bélanger; 3e, Boniface Bélanger; 4e, Zéphirin Miville.

Béliers d'un an.—1er prix, Daniel Gagné; 2e, Eugène Casgrain; 3e, Dr S. Roy; 4e, Anselme Dubé.

Béliers de l'année.—1er prix, Joseph Caron (St. Jean); 2e, Eugène Casgrain; 3e, Lucien Bélanger; 4e, Dr S. Roy.

Brebis de 2 ans et plus.—1er prix, Eugène Casgrain; 2e, Alphonse Pelletier; 3e, Dr S. Roy; 4e, Eusèbe Caron; 5e, Charles Duval.

Brebis d'un an.—1er prix, Alphonse Pelletier; 2e, Daniel Gagné; 3e, Eugène Casgrain; 4e, Dr S. Roy.

Agnelles.—1er prix, Eugène Casgrain; 2e, Alphonse Pelletier; 3e, Frédéric Bélanger, (St. Jean); 4e, Dr S. Roy; 5e, Joseph Bois.

Verrats d'un an.—1er prix: Eugène Casgrain.

Verrats au-dessous d'un an.—1er prix, Révd F. X. Méthot; 2e, Lucien Bélanger; 3e, Boniface Bélanger.

Mention honorable: Aug. Dupuis.

Truies d'un an et plus.—1er prix, Louis Ouellet; 2e, Jules Casgrain; 3e, Lucien Bélanger.

Truies au dessous d'un an.—1er prix, Jules Casgrain; 2e, Révd F. X. Méthot; 3e, Antoine Lavoie.

Mention honorable: Aug. Dupuis.

Graine de Mil.—1er prix, Joseph Caron (St. Jean); 2e, Louis Marie Pelletier; 3e, Narcisse Pelletier; 4e, Anselme Fournier.

Graine de Lin.—1er prix, Joseph Caron, (St. Jean); 2e, Xavier Duchesneau.

Tabac en feuille.—1er prix, Gaspard Bois; 2e, Louis Ouellet; 3e, Hubert Fraser.

Beurre.—1er prix, Octave Dubé; 2e, P. G. Verreault; 3e, Lucien Bélanger; 4e, Magloire Francœur; 5e, Louis Marie Pelletier; 6e, Charles Duval.

Fromage.—1er prix, François Gendron; 2e, Théophile Bélanger; 3e, Boniface Bélanger.

Sucre d'érable.—1er prix, Zéphirin Miville; 2e, Thadé Francœur; 3e, J. Bte Castonguay, (fils Michel); 4e, Narcisse Pelletier.

Savon.—1er prix, Guillaume Pelletier; 2e, Octave Dubé.

Tabac manufacturé.—1er prix, Gaspard Bois; 2e, Louis Ouellet.

Etoffe croisée, foulée.—1er prix.—Cyprien Toussaint; 2e, Zéphirin Miville; 3e, Abraham Blanchet; 4e, Edouard Jean; 5e, Gaspard Bois; 6e, Alfred Caron; 7e, David Chouinard; 8e, Joseph Caron (St. Jean).

Etoffe croisée, non foulée.—1er prix, Ed. Odilon Pelletier; 2e, Edouard Leclerc; 3e, Zéphirin Miville.

Petite étoffe pure laine.—1er prix, Onésime Morin; 2e, Xavier Miville; 3e, Magloire Chouinard; 4e, Ed. Odilon Pelletier; 5e, Boniface Bélanger; 6e, Joseph Bois; 7e, Joseph Caron (St. Jean).

Flanelle pure laine.—1er prix, Daniel Gagné; 2e, Gaspard Bois; 3e, Edouard Leclerc; 4e, Lucien Bélanger; 5e, David Chouinard; 6e, Cyprien Terriault; 7e, Ed. Odilon Pelletier.

Toile.—1er prix, Xavier Gaulin; 2e, Alfred Caron; 3e, Lucien Bélanger; 4e, Cyprien Terriault; 5e, Calixte Pelletier; 6e, Gaspard Bois.

Couvertes en laine.—1er prix, Alfred Caron; 2e, Edouard Leclerc; 3e, Octave Dubé.

Couvre-pieds.—1er prix, Jacob Gagnon; 2e, Octave Bélanger; 3e, Pierre Pelletier; 4e, Frédéric Bélanger (St. Jean).

Ouvrages au tricot.—1er prix, Dlle S. Verreault; 2e, Madame Ferdinand Caron; 3e, Madame Lucien Bélanger; 4e, Madame Georges Bélanger.

L'art de préparer les peaux de lapin pour fourrures.

(Suite.— Voir le No. 8 de la " Gazette des Campagnes. ")

Premier procédé de tannage.—La direction que nous donnons ici doit servir à composer un bain de quatre peaux de lapin. Ce sera un terme de comparaison pour un plus ou moins grand nombre de peaux. Ce bain pourra aussi bien être employé pour quatre peaux de chat, une forte peau de chien, une de mouton et deux d'agneau. Il est bien entendu que ces peaux de races différentes doivent aussi bien subir préalablement les deux opérations de dégorgeage et de dollage.

On prend un vase quelconque en fonte, pot ou chaudière, on y met un gallon d'eau, une livre d'alun, une demi-livre de sel de cuisine, et on fait bouillir le tout jusqu'à ce que l'alun soit fondu. On retire du feu, on verse l'eau dans un vase de terre ou en bois qui ne sera plus destiné à autre chose. Quand l'eau est refroidie à y endurer la main, on y plonge les

peaux, on les pétrit dans ce bain pendant douze à quinze minutes, et on les laisse au bain pendant quarante-huit heures.

Après ce laps de temps, on retire les peaux, on réchauffe le bain à y endurer la main, on les y replonge de nouveau, on les pétrit une deuxième fois pendant huit à dix minutes; on les laisse encore au bain pendant quarante huit heures.

Le tannage est terminé, mais il reste encore d'autres opérations non moins importantes à faire subir à ces peaux, dont nous parlerons après le deuxième procédé de tannage.

Deuxième procédé de tannage.—Les peaux sorties du bain de dégorgeage, dollées des chairs, sont étendues pour les laisser simplement se ressuyer. On prend de la farine d'orge, une livre; de l'alun en poudre, une demi-livre, qu'on mélange avec de la farine. Ce mélange s'étend sur la surface à tanner de l'épaisseur d'un doigt, puis on la roule en porte manteau. Ainsi roulée, on la place en un endroit sec, plutôt frais qu'humide, où on la laisse huit jours. La fermentation de la farine, mélangée à l'alun, tanne la peau.

Dans ce dernier cas, on racle la farine pour l'enlever.

Séchage des peaux.—Sorties du bain ou racées de la farine, on étend les peaux à l'ombre, sur des perches rondes, sans écorces et unies, pour les faire sécher.

Le séchage est une opération très importante; il faut qu'il s'opère assez lentement; séchées trop vite, elles se racornissent et se durcissent. On doit les étendre le poil en dessous et toujours avec la précaution de ne pas plier les poils.

Détendre les peaux.—A demi séchées seulement, et même aussitôt qu'elles sont bien ressuyées, en doit, deux fois par jour, étendre les peaux en les tirant dans tous les sens. Les mégisiers ont des anneaux en fer où on les force de passer et repasser dans tous les sens.

Cette distension est aussi très importante à la souplesse, à l'uniformité d'épaisseur et de largeur des peaux.

Si un endroit est plus sec, plus résistant à la distension, on le frotte, on le broie entre les mains pour l'assouplir, et il se distend mieux.

On renouvelle cette distension pendant plusieurs jours, jusqu'à ce que la peau soit complètement sèche, souple, blanche du côté des chairs.

Dégraissage des poils.—Une peau qui n'a pas été dégraisée conserve quelque chose d'onctueux, de rude au toucher, même un peu d'odeur. Pour enlever cette graisse et l'odeur particulière à chaque animal, on doit placer les peaux mégisées sur une planche, le poil en dessus. On prend des cendres de bois, tamisées, on en soupoudre le poil à l'en couvrir, et on laisse vingt-quatre heures. Ces cendres épongent la graisse, ou plutôt les sels de soude et de potasse qu'elles contiennent se combinent avec la graisse pour former un savon. Pour les débarrasser des cendres, on bat avec une baguette, les poils deviennent plus doux, plus luisants et plus beaux.

Il est bien entendu que la surface blanche ne doit avoir aucun contact avec les cendres dans la crainte de la salir.

Palissage des peaux.—Pour terminer la surface charnue, on râcle les dernières fibres avec une peau de chien marin. Cette dernière opération lui donne de la souplesse et une grande blancheur.

Peignage des peaux.—On peigne les poils avec précaution dans leur direction naturelle.

Conservation des peaux mégisées.—Quand les peaux ont subi toutes les opérations précédentes, il ne reste plus qu'à les entasser les unes sur les autres, poil contre poil et de tête à queue, soit pour les vendre mégisées, soit pour en confectionner des fourrures de ménage quand on en a un nombre suffisant, soit pour attendre leur assortiment.

Choses et autres.

— Nous accusons réception de *l'Almanach pour Tous* pour 1885, publié par la maison L. A. Choquet & Frère de Saint-Hyacinthe, P. Q. Cet almanach qui est à sa première année, débute bien; la partie typographique est sans réplique, la matière est disposée d'une manière tout-à-fait nouvelle, et les renseignements qu'il contient sont du plus haut intérêt, sans compter que cet almanach est de 100 pages. Merci de l'envoi à MM. les Editeurs.

Soins à donner au jardin fruitier, à l'automne.—On peut commencer à tailler les pommiers qui sont vieux ou faibles, afin que la sève ne monte pas dans les bourgeons à supprimer; arracher les arbres morts et ceux à remplacer; pour ces derniers, comme nous l'avons déjà dit, il est essentiel de renouveler la terre ou tout au moins de l'amender.

On défonce le terrain destiné aux nouvelles plantations. Il y a avantage de bien tailler les groseilliers et les gadelliers. D'ordinaire on n'accorde pas assez d'attention à la taille de ces petits arbres fruitiers; il y a tellement de confusion, qu'il est impossible qu'il y ait du fruit, et le peu qu'il y a est tellement privé de la présence des agents atmosphériques indispensables à la fructification, tels que: les rayons solaires et l'air avec tous les gaz dont il est composé, et enfin l'humidité des nuits après les fortes chaleurs de la journée; tout cela donc étant indispensable, autant à la végétation qu'à la fructification, manque complètement dans ces boules compactes, où il n'y a que des grappilles mal constituées, composées de fruits aigres et à demi mûres, tandis que le reste de la grappe demeure complètement vert, en sorte que cela ne donne que très peu de produits, et cependant les groseilles et les gadelles sont des fruits très recherchés, comme fruits de table, fruits à confitures, fruits à liqueurs ou sirops. Vu l'emplacement que ces plantes exigent, avec une taille bien entendue, nous pouvons dire qu'il y en a très peu, à part elles, qui soient à même de donner autant de produits.

La plante du groseillier et du gadellier se prête à toutes les formes que l'on veut bien lui faire prendre. Ce sont les arbres fruitiers les plus faciles à diriger et, sans contredit, les plus élégants, quand ils sont chargés de fruits, car vous voyez de la basse au sommet une rangée de grappes les unes dans les autres sans solution de continuité, brillantes comme du corail; c'est le plus beau coup-d'œil de nos arbres fruitiers.

Dans la taille de ces plantes, on prend à la base de la touffe chaque tige en particulier que l'on suit régulièrement afin de retrancher toutes les bifurcations qui se sont produites par le refoulement de la sève, en ayant soin de conserver toujours la plus directe, mais on doit supprimer toutes celles qui sont trop sinieuses ou qui ne tiennent pas dans une position régulière.

Avis à ceux qui désirent cultiver les abeilles.—M. Joseph Roy, directeur de la ferme-modèle du Collège de Ste Anne, offre en vente une dizaine de ruches améliorées, bien fournies d'abeilles et une ample provision de miel pour la saison d'hiver. Le prix de chaque ruche est de \$6, livrable à la station de Ste Anne. On se rappelle que M. Roy commençait la culture des abeilles sur la ferme du Collège de Ste Anne, il y a deux ans, avec huit ruches seulement. Outre six cents livres de miel qu'il a vendu cet automne à 20 cts la livre, nous voyons qu'il peut encore vendre un grand nombre de ruchers, et cela sans dépens ses lui trouble. La culture des abeilles peut avantageusement être faite dans notre localité: c'est ainsi que nous voyons augmenter le nombre de nos apiculteurs. A l'exposition

de la Société d'horticulture de l'Islet, il y avait trois exposants de ruches et de miel qui ont droit d'être fiers de leur succès et qui se proposent d'augmenter le nombre de leurs ruches à l'avenir.

RECETTES

Propriétés médicales de l'écorce de chêne.

La décoction de tan (nom de l'écorce en poudre) employée en lavement ou en lotions, est très utile comme astringent, dans la diarrhée, la dysenterie, les écoulements muqueux, lorsqu'il n'y a pas d'inflammation, mais manque de vitalité des organes. On peut aussi en faire des gargarismes dans les cas de maladies ulcéreuses de la gorge. Les personnes obligées de travailler habituellement les pieds dans l'eau, se trouvent très bien de saupoudrer leurs chaussures avec du tan, ou de garder la nuit des bas qui en sont légèrement couverts. Les gerçures de la peau se cicatrisent et les parties ramollies se raffermissent.

La décoction concentrée de tan ou d'écorce de chêne assainit la surface des ulcères et hâte leur cicatrisation. On peut aussi les saupoudrer avec un mélange de tan ou de poudre de charbon, qui, agissant à la fois comme astringent, absorbant et désinfectant, est principalement utile dans les cas de gangrène.

Propriétés médicales de la sauge.

Peu de plantes médicinales ont reçu autant de louanges que la sauge. Elle est utile dans les faiblesses d'estomac, les sueurs nocturnes, la diarrhée des enfants débilités, les catarrhes chroniques, les fièvres rhumatismales. C'est un bon détersif qui favorise la cicatrisation des blessures et des plaies suppurantes.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1884--Arrangement pour la saison d'été--1884

Le et après lundi, 2 juin, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	12.24 A. M.
Pour Lévis.....	10.50 A. M.
Pour St Jean et Halifax..	10.50 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup.	4.31 P. M.
Pour Lévis.....	4.57 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup.	11.13 P. M.

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. Bk., 9 septembre 1884.

GRAINES DE NÉGONDO (Erable à Giguères) à 10 cts le 100 ou 25 cts l'once. Une once contient près de 500 graines. Déduction libérale à la livre. Magnifiques plants de deux à trois ans pour 15 cts pièce. Expédié franco. S'adresser à

M. C. SYLVESTRE, Maître de poste,
St-Barthélemy (Comté de Bertier, P. Q.)

Fermier demandé

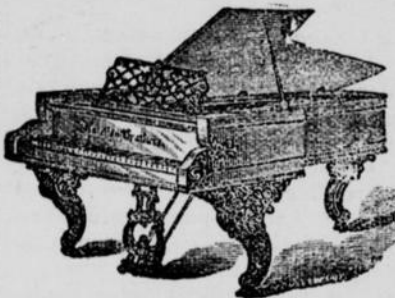
On demande immédiatement un bon fermier. Bon prix et salaire fixe. Pour informations, s'adresser à J. O. TOUSIGNANT, avocat, au No. 26, rue Ste Anne, Haute-ville, Québec ou à Ste Sophie de Lévrard, comté de Nicolet.

PIANOS HAZELTON

De New-York

Répondant aux goûts artistiques les plus recherchés.

Son délicieux—Touche parfaite—Solidité à toute épreuve
établie par un demi-siècle d'expérience.



New-York 1853 :
PREMIER PRIX
New-Jersey 1860 :
PREMIER PRIX
Philadelphie 1876 :
Diplôme d'honneur
et
Médaille de Mérite

MONTREAL 1880 :

DEUX DIPLOMES D'HONNEUR ET PREMIER PRIX EXTRA
au-dessus de tous les compétiteurs, sans exception.

OFFICIEL

Exposition de la Puissance, Montréal 1880.

Premier Prix Extra.

Classe X, Groupe I, Sec. extra. Grand piano carré à trois cordes.

HAZELTON FRÈRES, N.-Y.

1880

Montréal, Province de Québec,
EXPOSITION DE LA PUISSANCE.

Le Comité Permanent de l'Exposition décerne ce **DIPLOME** à MM. Hazelton Frères, N.-Y., pour le meilleur piano carré à trois cordes, pour supériorité du son, du mécanisme et de la fabrication au-dessus de tous les compétiteurs.

L. H. MASSUE, Président.
GEORGES LECLÈRE,
S. C. STEVENSON,
Sec. conjoints.

1880

Montréal, Province de Québec,
EXPOSITION DE LA PUISSANCE.

Le Comité Permanent de l'Exposition décerne ce **DIPLOME** à MM. Hazelton Frères, N. Y., pour piano droit, pour richesse, pureté, qualité chantante, délicatesse et puissance de son, avec touche élastique et excel en ce de construction.

L. H. MASSUE, Président.
GEORGES LECLÈRE,
S. C. STEVENSON,
Sec. conjoints.

Ces récompenses ont été décernées sur la recommandation unanime des cinq juges dans la classe X. Le piano Albert Weber, de New-York, était au nombre des compétiteurs du même groupe et de la même section. Les pianos Hazelton n'étaient pas aux Expositions de Montréal de 1881 et 1882.

A part les pianos carrés, je viens de recevoir un assortiment considérable de **PIANOS DROITS** qui ont été examinés et admirés par les sommités musicales, à Montréal.

Les artistes et les acheteurs sont spécialement invités à venir les examiner eux-mêmes.

Toujours en magasin l'assortiment le plus considérable de pianos et d'Orgues qu'il y ait en Canada.

L. E. N. PRATTE,

IMPORTATEUR DE PIANOS,

No. 1676 rue NOTRE-DAME

(Près de l'église Notre-Dame,)

MONTREAL.